



The UIA Institute for the Rule of Law

---

## DÉCLARATION

Paris, 24 juillet 2024

### Déclaration concernant la situation de l'avocate gabonaise Gisèle Eyue Bekale

**L'Institut pour l'État de droit de l'Union Internationale des Avocats (UIA-IROL) exprime sa vive préoccupation face aux atteintes portées aux droits et garanties fondamentales de Maître Gisèle Eyue Bekale, avocate gabonaise inscrite aux barreaux de Libreville et de Paris.**

Maître Eyue Bekale assure notamment la défense de Sylvia Bongo Ondimba et de son fils Nourredin Bongo Valentin, membres de la famille d'Ali Bongo Ondimba, ancien président gabonais renversé à la suite d'un coup d'État en août 2023.

D'après plusieurs sources concordantes, l'avocate gabonaise fait l'objet de mesures de surveillance persistantes depuis plusieurs semaines. Son cabinet serait encerclé par des agents de la Direction générale des recherches (DGR), l'amenant à s'y retrancher par crainte d'une interpellation. Cette situation porte atteinte à sa liberté de mouvement et à l'exercice de sa profession.

L'UIA-IROL rappelle que l'indépendance de la profession d'avocat constitue l'un des fondements essentiels de l'État de droit et qu'elle implique que les avocats puissent exercer leur activité professionnelle librement, sans être inquiétés ni assimilés à leurs clients.

À cet égard, l'UIA-IROL rappelle que le Principe 18 des Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau, ainsi que l'article I.g. des Directives et principes sur le droit à un procès équitable et à l'assistance judiciaire en Afrique affirment clairement que « *(l)es avocats ne doivent pas être assimilés à leurs clients ou à la cause de leurs clients du fait de l'exercice de leurs fonctions.* »

Toute tentative d'intimidation ou d'ingérence induite à l'encontre d'un avocat dans le cadre de son activité constitue une atteinte grave aux droits de la défense et au bon fonctionnement de la justice.

**L'UIA-IROL exprime sa solidarité avec Maître Gisèle Eyue Bekale et appelle les autorités gabonaises à garantir pleinement sa sécurité, sa liberté de circulation et l'exercice libre et indépendant de sa profession.**

#### En savoir plus sur l'UIA-IROL

---

*L'UIA-IROL (Institut pour l'État de droit de l'Union Internationale des Avocats) promeut l'État de droit et soutient et défend, en particulier, (1) les avocats, les juges et les défenseurs des droits de l'homme qui sont harcelés, menacés et/ou persécutés dans l'exercice de leur profession, (2) l'indépendance des professions juridiques et judiciaires, et (3) les Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau, notamment en matière de défense des droits de l'homme.*

---

Pour de plus amples informations : [www.uanet.org](http://www.uanet.org) - [uiacentre@uanet.org](mailto:uiacentre@uanet.org)  
**Contact Presse** : Julie Rosa, Responsable *Communication* & Stratégie digitale [jrosa@uanet.org](mailto:jrosa@uanet.org)